



COMMISSION DÉPARTEMENTAL DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 9 novembre 2021

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de **NOTIFICATION OFFICIELLE aux CLUBS et aux ARBITRES.**

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du District de Charente Maritime, dans les conditions de délais (7 jours à partir de la parution du procès-verbal) et conformément aux dispositions de l'Article 103 des règlements généraux de la LFNA.

Les droits d'examens en appel (80 euros) seront prélevés.

Président : M. DECHAUX Jean-François

Membres présents : MM. BALAGEAS Bernard, BOISSINOT Paul, CASACARINO Georges, COPERTINO Nicolas, MARCHAL Sylvain, MOQUAY Jacques.

Dossier THOULON Nina (2548031194) : Demande d'année sabbatique pour la saison 2021/2022 **ACCORDÉE.**

Instruction du dossier : 34 euros seront débités au club de CHATELAILLON PLAGE (581834).

Le Président

Jean François DECHAUX

Le secrétaire

Bernard BALLAGEAS